

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**Conseil Municipal de la Ville de Dijon****Séance du 9 novembre 2009****MAIRIE DE DIJON****Président** : M. REBSAMEN**Secrétaire** : M. BORDAT**Membres présents** : M. MILLOT - Mme POPARD - M. MAGLICA - Mme TENENBAUM - M. DESEILLE - M. MASSON - Mme DILLENSEGER - M. GERVAIS - M. GRANDGUILLAUME - Mme METGE - M. DUPIRE - Mme REVEL-LEFEVRE - M. BERTELOOT - Mme AVENA - Mme BIOT - Mme MARTIN - Mme KOENDERS - M. PRIBETICH - Mme DURNET-ARCHERAY - Mme GARRET-RICHARD - M. MARCHAND - M. JULIEN - M. PIAN - Mme TROUWBORST - Mme LEMOUZY - M. DELVALEE - M. IZIMER - Mme ROY - Mme HERVIEU - Mme BERNARD - M. LOUIS - M. BERTHIER - M. BEKHTAOUI - Mme MODDE - Mme MASLOUHI - Mme CHEVALIER - M. EL HASSOUNI - Mme JUBAN - Mme MILLE - Mme CHATILLON - M. BROCHERIEUX - M. DUGOURD - M. AYACHE - M. OUAZANA**Membres excusés** : Mme DURNERIN (pouvoir M. LOUIS) - M. MEKHANTAR (pouvoir M. MAGLICA) - Mme BLETTY (pouvoir M. GRANDGUILLAUME) - Mme TRUCHOT-DESSOLE (pouvoir M. GERVAIS) - Mme GAUTHIE (pouvoir Mme CHATILLON) - M. HELIE (pouvoir Mme VANDRIESSE)**Membres absents** : M. MARTIN - M. ALLAERT - Mme VANDRIESSE**OBJET****DE LA DELIBERATION****Traitement des déchets verts et des déchets spéciaux produits par les services municipaux - Mise en appel d'offres - Lancement de la consultation - Signature des marchés**

M. MASSON, au nom des commissions de l'écologie urbaine, et des finances, de la modernisation du service public et du personnel, expose :

Mesdames, Messieurs,

La direction des espaces verts et de l'environnement est chargée d'assurer le recyclage des déchets verts et le traitement des déchets industriels banals et spéciaux (plastiques, cartons, papiers et bois, sources lumineuses usagées, emballages souillés, solvants, huiles, etc.).

Le coût de ces opérations est estimé pour 2010 à 76 000 € TTC.

Il est proposé de lancer un appel d'offres ouvert par lots séparés, en vue de la passation de marchés à bons de commande pour l'année 2010, avec un montant minimum, sans montant maximum, renouvelables pour trois périodes identiques sans que leur durée totale excède quatre ans.

Cet appel d'offre comporterait quatre lots.

Lot n°1 - déchets verts et fumier animal : montant annuel minimum : 700 € TTC,

Lot n°2 - déchets industriels banals : montant annuel minimum : 700 € TTC,

Lot n°3 - déchets industriels spéciaux : montant annuel minimum : 1 000 € TTC,

Lot n°4 - lampes, déchets électriques et électroniques : montant annuel minimum : 1 000 € TTC.

Si vous suivez l'avis favorable de vos commissions de l'écologie urbaine, et des finances, de la modernisation du service public et du personnel, je vous demanderai, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

1 - décider la mise en appel d'offres ouvert, par lots séparés, des prestations de recyclage des déchets verts et de traitement des déchets spéciaux produits par les services municipaux, dans les conditions proposées ;

2 - m'autoriser à signer les marchés correspondants et tous actes à intervenir pour leur exécution ;

3 - m'autoriser, en cas d'appel d'offres infructueux, à procéder à un nouvel appel d'offres ou à lancer une consultation en vue de la passation de marchés négociés après mise en concurrence, conformément à l'article 35.I.1° du code des marchés publics ;

4 - dire que le financement de ces prestations sera assuré sur les crédits ouverts aux budgets des exercices 2010, 2011, 2012 et 2013 ;

5 - m'autoriser à signer tout acte à intervenir pour l'application de ces décisions.

RAPPORT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Pour Extrait Conforme
Le Maire,
Pour le Maire, le Premier Adjoint,

PUBLIÉ LE 24/11/09


Alain MILLOT

PRÉFECTURE DE LA CÔTE-D'OR
Déposé le :

24 NOV. 2009

